

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 juillet 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée
ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

**Lettres identiques datées du 25 juillet 2014, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée
générale et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

À ce jour, le dix-huitième depuis son déclenchement, l'agression militaire israélienne contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza a fait, du côté palestinien, plus de 840 morts, dont au moins 190 enfants et 40 personnes âgées, et plus de 5 300 blessés.

Plus de 160 000 civils palestiniens ont été déplacés et d'autres, en proie au désespoir, continuent de fuir les maisons et les quartiers détruits, la peur poussant la majorité d'entre eux à chercher refuge dans les écoles et les installations des Nations Unies, cependant qu'Israël poursuit ses attaques aériennes, terrestres et maritimes. Utilisant toutes sortes d'armes lourdes, les forces d'occupation israéliennes font des ravages dans la population et causent la destruction en masse de biens civils tels qu'habitations, hôpitaux, écoles et infrastructures; à ce jour, plus d'un million de personnes sont touchées par la dévastation des réseaux d'électricité, d'eau et de voirie. Au surplus, les locaux des Nations Unies n'ont pas été épargnés par ces destructions aveugles, comme le montre l'attaque lancée hier contre une école élémentaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Beit Hanoun, qui a fait au moins 17 morts civils palestiniens.

L'effet déstabilisant de cette agression militaire israélienne a gagné la Cisjordanie, où les attaques israéliennes sur Gaza ont saisi la population d'indignation et d'un vif ressentiment, qui ont entraîné des manifestations et des troubles un peu partout, et notamment à Jérusalem-Est occupée, où la Puissance occupante a continué d'imposer des restrictions draconiennes sur l'entrée des fidèles palestiniens dans le Haram al-Charif, même durant le mois saint du Ramadan. Hier,



des dizaines de milliers de civils palestiniens ont participé à une marche pacifique, de Ramallah au point de contrôle de Qalandiya, imposé par Israël entre la ville et Jérusalem. À Qalandiya, ainsi que dans d'autres secteurs de Cisjordanie, y compris à Bethléem, à Al-Khalil, Beit Oummar et Naplouse, les manifestants se sont heurtés à un déploiement excessif de violence meurtrière de la part des forces d'occupation israélienne, qui a fait plusieurs morts et des dizaines de blessés parmi les civils palestiniens.

Parmi les victimes de la brutalité dont Israël a fait preuve en Cisjordanie se trouvent : Hachem Abou Maria (47 ans), Tayeb Abou Chehada (22 ans), Sultan Zaaqiq (30 ans), Mohamed Eyad Aradj (19 ans), Abdelhamid Ahmed Ebreighith (39 ans), Mahmoud Saleh Hamamrah (36 ans), Majd Soufian (27 ans) et Eid Rabah Fdeilat (28 ans). Un jeune Palestinien de 18 ans, Khaled Azmi Youssef, a quant à lui été tué par des colons terroristes qui tiraient de leur voiture sur une foule de manifestants près de Naplouse.

Les personnes tuées dans les frappes aériennes et bombardements incessants d'Israël à Gaza sont, entre autres :

- Jihad Hassan Hamad (20 ans), tué dans un bombardement israélien à Rafah;
- Imad Abu Kamil (20 ans), tué lors d'une attaque israélienne contre le quartier Moughraqa, dans le centre de Gaza. Tareq Zahad (22 ans) et Samer Abou Kamil (26 ans), également tués dans une frappe israélienne contre ce secteur;
- Maram Fayyad, une jeune femme âgée de 26 ans, morte de ses blessures à la suite d'une attaque israélienne sur Deir el-Balah;
- Chaima Hussein Abdelqader Qannan (23 ans), jeune femme enceinte tuée par un tir d'artillerie contre sa maison familiale à Deir el-Balah. L'enfant a pu être sauvé par les médecins de l'hôpital Al-Aqsa;
- Rasmiya Salama (24 ans), morte de ses blessures à la suite d'une attaque sur Khan Younès;
- Mohamed Yassin Siyam et Rami Mohamed Siyam, dont les corps ont été retirés des décombres de leurs maisons détruites dans le quartier de Zeitoun à Gaza;
- Salah Ahmed Abou Hassanein (45 ans) et ses deux fils, Abdel Aziz (14 ans) and Abdel Hadi (9 ans), tués dans un raid aérien israélien contre leur maison à Rafah;
- Walid Said Harazin (5 ans), tué par un tir israélien dans le quartier el-Choujaaiya;
- Najat Ibrahim Najjar (35 ans), tuée à Khan Younès dans l'attaque visant sa maison, qui a aussi fait cinq blessés;
- Iyad Nasser Charab, dont le corps a été retiré des décombres de sa maison visée par une frappe israélienne dans le sud de Gaza;
- Charif Mohamed Hassan (27 ans), Mohamed Khalel Hamad (18 ans) et Mamdouh Ibrahim Chawwaf (25 ans), tués par un tir d'artillerie israélien sur Khan Younès.

Le mépris manifeste dont Israël fait preuve à l'égard de la vie des Palestiniens transparaît dans la liste de plus en plus longue des victimes de la force aveugle dont il use contre la population civile, qu'il est pourtant tenu de protéger, en sa qualité de Puissance occupante, mais à laquelle il ne cesse de faire du mal et de causer des souffrances. Nous réitérons donc nos appels à la communauté internationale afin qu'elle intervienne d'urgence pour contraindre Israël à cesser de s'en prendre ainsi au peuple palestinien et prendre les mesures pour lui assurer la protection dont il a un si pressant besoin.

Le Conseil de sécurité, conformément à ce que lui commande la Charte des Nations Unies, se doit d'agir face à cette crise qui constitue à l'évidence une menace contre la paix et la sécurité internationales. Les efforts diplomatiques en cours dans la région ne l'exonèrent pas de ses devoirs. Il lui faut adopter une résolution qui exige, entre autres choses, la fin de l'agression israélienne à Gaza et le respect du droit international, y compris pour assurer la protection des civils et mettre fin au châtement collectif infligé à notre peuple, et notamment au blocus de Gaza imposé par Israël au mépris du droit, et qui demande l'envoi de secours d'urgence pour alléger la crise humanitaire si impitoyablement infligée à la population civile palestinienne. Nous appelons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités pour sauver des vies et éviter de nouveaux ravages et la déstabilisation d'une situation déjà grave.

La présente lettre fait suite aux 511 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 24 juillet 2014 (A/ES-10/644-S/2014/530), rendent compte des crimes commis depuis septembre 2000 par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien. De tous ces crimes de guerre, du terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme perpétrés contre le peuple palestinien, Israël, Puissance occupante, doit répondre, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**